

Délibérations du Conseil Municipal du 10 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix mai, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle Multifonctions sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 18

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, Mme CHATTON Valérie, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger : conseillers municipaux

Absents excusés : 1 (dont 1 pouvoir)

Mme HARDY-VIGNON Laurence (donne pouvoir à Mme GOUR Christèle),

Absents :

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 05/05/2021

M. TARDIF Christophe prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2021

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 10 avril 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu par signature du registre.

Echanges sur le projet communal

La séance du conseil débute par un temps d'échanges et de remarques sur le projet communal évoqué lors du conseil du 10 avril dernier.

- Remarque sur le terrain en face du salon de coiffure : quel est le devenir de cette parcelle pendant le mandat ?

Réponse de M. MINIER : Il n'y a pas de projet à ce jour.

- Remarque sur la densification de la population vers l'Est :

Réponse de M. MINIER : il s'agit d'anticiper et de prévoir à long terme afin de contourner le centre-bourg de la commune.

- Remarque sur l'absence de travaux programmés avant 2025 dans l'Eglise

- Question par rapport à la salle des sports : Est-ce à dire qu'il n'y aura pas d'agrandissement de la salle des sports ?

Réponse de M. MINIER : il y a aurait un agrandissement pour aménager des locaux annexes, en compléments de ceux existants mais à ce stade, il ne serait pas prévu d'ajouter une surface de jeu supplémentaire.

- L'évocation d'un budget participatif est une bonne idée.

2021-28 :**Rénovation des Locaux Polyvalents au Terrain des Sports (LPTS)**

Vu la délibération n°2020-61 en date du 7 novembre 2020 actant le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du futur bâtiment polyvalent du terrain des sports ;

Vu la délibération n°2021-03 en date du 9 janvier 2021 actant l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet HENRIO ARCHITECTE ;

Vu la délibération n°2021-13 en date du 24 février 2021 actant l'esquisse du projet ;

Vu la délibération n°2021-23 en date du 10 avril 2021 actant la phase APD ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant des honoraires du maître d'œuvre à compter de la validation de la phase APD, comme le prévoit le CCAP ;

Considérant la formule de calcul indiqué dans le CCAP, le nouveau taux pour les honoraires du maître d'œuvre est arrêté à 9,24%, soit 39 360,27 € HT ;

Considérant l'ajustement du plan de financement pour le projet LPTS au regard du nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et de l'éventuelle subvention de la part de la Région :

Dépenses prévisionnelles	Montant Travaux HT	Recettes prévisionnelles	Subventions demandées
Travaux	426 000.00 €	Etat - DSIL Rénovation thermique	140 000.00 €
MO	39 360,27 €	Département – FST (salle mutualisée + Préau)	35 486.50 €
Divers (études, contrôles ...)	15 000.00 €	Agence Nationale du Sport (rénovation vestiaires)	100 000.00 €
		Fédération FFF	8 000.00 €
		Région	50 000.00 €
		Autofinancement - Commune de Chanteloup	146 873.77 €
TOTAL	480 360,27 €	TOTAL	480 360,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les honoraires de maîtrise d'œuvre au profit du cabinet HENRIO ARCHITECTE avec un taux à 9,24%, soit 39 360,27 € HT ;

- ARRETE le nouveau plan de financement tel que présenté ;

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la REGION.

2021-29 :**Projet LAGUNES**

Vu la délibération n°2021-12 en date du 24 février 2021 actant le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre PAYSAGE pour le projet LAGUNES.

Cette maîtrise d'œuvre permettra de compléter l'étude de faisabilité technique réalisée par la SADIV en apportant un volet paysager au projet et d'assurer le suivi du chantier ;

Considérant la consultation lancée le 29 mars 2021 ;

Considérant les 4 offres reçues en date du 17 avril 2021 ;

Considérant l'analyse des offres par la commission « URBANISME – AMENAGEMENT - PARCS » en date du 19 avril 2021 pour sélectionner les 3 cabinets admis à auditionner ;

Considérant les 3 auditions réalisées par la commission « CAO » le 21 avril 2021 ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** de retenir le cabinet INERMIS avec un taux de 8,1203% pour un montant prévisionnel de 6 496,25 € HT, soit 7 795,50 € TTC pour la partie ETUDE PAYSAGERE (APS/ APD/ PRO/ DCE) dont l'enveloppe financière est estimée à 80 000 € HT ;
- **DECIDE** de retenir le cabinet INERMIS avec un taux de 2,56% pour un montant prévisionnel de 6 886 € HT, soit 8 263,20 € TTC pour la partie SUIVI DES TRAVAUX (ACT/ VISA/ DET/ AOR et OPC) dont l'enveloppe financière est estimée à 335 000 € HT ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ;

2021-30 :

Projet ECOLE

Considérant la réflexion menée en 2017 avec le cabinet CERUR sur « l'école du futur » ;
Considérant la volonté politique de regrouper sur un même site l'ensemble des classes élémentaires afin d'assurer une cohérence pédagogique des cycles 2 et 3 ;
Considérant la vétusté des bâtiments de l'actuelle école du milieu ;
Considérant le travail de la commission « Travaux » et « EJVS », un programme de travaux a été rédigé et retrace les grandes lignes de l'agrandissement de l'école élémentaire située au 5 bis rue du Fresche avec la construction de deux classes, un atelier, un local extérieur de rangement pour les jeux, un préau ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** le programme de travaux pour le projet ECOLE.
- **VALIDE** le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet

2021-31 :

Subventions CHAMBE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES COTES D'ARMOR

Considérant la demande formulée par le Centre de Formation d'APPRENTI (CFA) de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Côtes d'Armor pour 2 jeunes apprentis de la commune, à raison de 100 € par jeune ;
Considérant la délibération n°2021-18 en date du 10 mars 2021 octroyant des subventions pour les étudiants à raison de 25 € par jeune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 ABSTENTIONS et 14 voix POUR,

- **VALIDE** le versement d'une subvention à hauteur de 25 € par jeune, soit 50 € pour les 2 apprentis de la commune présents au CFA de la CMA des COTES D'ARMOR.

QUESTIONS DIVERSES

* Elections Départementales et Régionales : 20 et 27 juin 2021

=> Réajustement du planning pour les jours des élections afin de compléter les créneaux

* Travaux VOIRIES 2021 : les devis reçus ne permettant pas de réaliser l'ensemble des travaux de VOIRIES 2021, il est décidé de faire le secteur de la SENECHALAIS bis et du PORTAIL en 2021.

* M. MINIER évoque l'absence de « NOM » pour la plupart des bâtiments et salles publics sur la commune. Il souhaite qu'une démarche soit menée afin d'y remédier.

Séance levée à 21h15

Suivent les signatures des membres présents

MINIER Vincent	GOUR Christèle	LAURENT Yann
JAUNY Manuela	MONREAL Antoine	CHATELLAIN Marie-Anne
SIMONNEAUX Joseph)	COLIN Patricia	TARDIF Christophe
BUREL Nathalie	BOVI Hervé	HARDY-VIGNON Laurence <i>Excusée</i> <i>(Donne pouvoir à Christèle GOUR)</i>
LEFAIX André	CADET Héléna	PRUNAUT Michel
CHATTON Valérie	JAFFRO Gérald	TRICOIRE Isabelle
GAREL Roger		